

Compte rendu de la réunion de la commission spécialisée Lien Terre-Mer du mercredi 04 avril 2018

La liste des participants à la réunion est annexée au présent compte rendu.

M Benoît Bliteau remercie les participants de leur présence et présente le cadre dans lequel s'inscrit la réunion.

1. Retour sur le processus de concertation préalable du public

La concertation ouverte a pour objectif de faire participer les citoyens à la réflexion sur la vision de la façade et sur la formulation des objectifs stratégiques

Les garants nommés par la commission nationale de débat public, sont des observateurs actifs de la concertation, en ayant contribué à élaborer, avec la DML et les DIRMs, le dispositif (plate-forme et atelier) et en ayant la charge de rédiger un bilan qui ne prononcera pas sur le fond du sujet.

Il est attendu du maître d'ouvrage (Préfets coordonnateurs, DML et DIRMs) d'expliquer, à l'issue de la concertation, la suite donnée aux différentes contributions, en indiquant celles qui sont retenues et en expliquant les raisons pour lesquelles les autres ne le sont pas. Il est important de conserver la traçabilité des propositions afin d'en expliquer la restitution (consolidation ou rejet avec argumentation).

La concertation a été menée sur 4 façades avec deux garants par façade, dont Sylvie Haudebourg et Sébastien Cherruau pour la façade SA. Elle s'est opérée sous deux modalités: une plates-forme participative internet nationale et des ateliers citoyens en façade.

La plate-forme participative dématérialisée (merlittoral2030.gouv.fr) ouverte aux acteurs du territoire et du public, informe sur les principes et modalités de la concertation ainsi que sur le cadre juridique et la politique du DSF commun aux 4 façades. Elle établit aussi une présentation de la façade SA assortie d'une vision proposée à l'horizon 2030. Les statistiques de la plate-forme merlittoral2030.gouv.fr indique, au 25 février, la connexion de 10 000 visiteurs.

La consultation préalable s'est terminée dimanche 26 mars. Une nouvelle consultation électronique du public se fera de nouveau à l'automne, avec la consultation officielle des instances.

Un rapport de synthèse sera fourni le 25 avril au plus tard.

Quatre ateliers citoyens se sont tenus en SA, le 27/02 à Capbreton avec 17 participants, le 01/03 à Bordeaux avec 15 participants, le 03/03 à Biarritz avec 21 participants et le 10/03 à La Rochelle avec 47 Participants. A chaque atelier, les trois mêmes thèmes prioritaires ont été identifiés (BEE, les risques et l'économie bleue) sur les cinq thèmes proposés. Chaque thème a été traité par une première table de participants, puis enrichi par les deux tables suivantes. En deuxième partie, les personnes devaient se prononcer sur la vision sur la base de post-it qui ont été regroupés ensuite par grande famille.

Le calendrier est présenté (cf p 11 de la présentation n°1).

M Benoît Bliteau souhaite savoir si la commission peut sélectionner les propositions pertinentes suite à la consultation préalable du public via le prisme lien terre-mer.

Il est répondu que les membres des commissions spécialisées peuvent déposer des propositions d'avis qui seront présentées à la prochaine commission permanente de juin, mais n'ont pas pouvoir de choisir la pertinence des propositions issues de la consultation préalable.

Un travail de synthèse est déjà élaboré par la centrale afin de collecter l'ensemble de ces propositions. Une consultation officielle sur le DSF, prévu par décret, se fera cet l'automne ou les instances pourront réagir.

2. Point d'actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF :

Un point de rappel concernant les évolutions réglementaires depuis la dernière Commission:

1- Un courrier daté du 15 décembre 2017 du ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets coordonnateurs de la façade SA a demandé :

- une augmentation de 40 % de la production piscicole pour rééquilibrer la balance commerciale ;
- une désignation dans la carte des vocations de zones larges EMR permettant le passage d'appels d'offre (2 à 4) d'ici 2030 pour une superficie comprise entre 600 à 1200 km², contre 120 km² actuellement au large de l'île d'Oléron. Les zonages plus grands permettront de cibler des zones propices .
- une évolution de la gouvernance des ports de la façade à intégrer suite au CIMER. Les ports de Bordeaux et de La Rochelle sont désignés comme des ports à vocation régionale, avec une prévision de gouvernance à modifier.

2- un courrier du 2 janvier 2018 du président de la région Nouvelle-Aquitaine à M. le Préfet de région préalable à la concertation de la CNDP précisant:

- les enjeux globalement partagés, liens SRADDET, SRDEII ;
- les points de vigilance sur stratégie portuaire, EMR, Connaissances, risques littoraux, préservation espaces naturels et espaces exploités par les activités primaires, qualité des eaux et lien terre-mer.

Cette lettre fait suite à la communication en octobre dernier par la DIRM SA au président de région des différents éléments qui allait être communiqués au cours de la concertation du public.

3. Présentation de la poursuite des travaux de l'équipe projet sur la détermination des objectifs socio-économiques :

L'analyse par l'équipe projet de la commission administrative de façade a fait apparaître un besoin de tri et de reformulation des objectifs ainsi qu'une réduction du nombre des 48 enjeux identifiés, dont certains s'apparentaient plus à des mesures. Le but est de ne pas perdre la matière qui servira à l'avenir soit dans le plan d'action, soit dans le plan de suivi. Un croisement avec les plans de gestion des PNMs et les objectifs du PAMM 1^{er} cycle a aussi été effectué pour vérifier les doublons et la comptabilité.

La nouvelle architecture des fiches présentées en commission permanente du 19 mars montre les enjeux et les objectifs avec les propositions de mesures et d'indicateurs . Pour information, la fiche port a été retravaillée par les GPMs de Bordeaux et de La Rochelle. Les fiches « Aquaculture » et « pêche maritime » seront soumis à l'analyse des Comités Régionaux Conchylicoles et du Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine.

(Calendrier opérationnel en SA est présent en page 13 de la présentation n°1)

L'ensemble du processus fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale rendra un avis cet été.

Après l'obtention de l'avis de cet été avant la consultation réglementaire du public et des instances .

Mme Jacqueline Rabic évoque le compte rendu du CMF du 27 septembre 2016 où M Michel Seguines, membre du CSRPN Nouvelle-Aquitaine et ancien chercheur à Liens à La Rochelle, évoquait le fait que les jeunes bars meurent de faim dans les eaux littorales de la façade Sud-Atlantique en raison de la mauvaise qualité de l'eau marine. Elle pense que les objectifs stratégiques concernant la lutte contre la surpêche se trompent de responsable; la surpêche est une conséquence de la baisse de la ressource halieutique mais on s'attaque pas à la source qui sont les polluants.

M Michel Paquet estime que les contributions de la façade SA, recensées dans le document de synthèse ressemblent à celles qui avaient été collectées dix ans auparavant au cours de l'élaboration du parc naturel marin d'Arcachon, parmi lesquelles figuraient l'arrêt de l'expansion démographique, la limitation de la surpêche et le refus d'installation d'éolienne. Il constate que ces sujets restent d'actualité.

M Benoît Biteau pense que l'impact des éoliennes sur le développement de la ressource halieutique nécessite plus de connaissances scientifiques et qu'il ne faut pas les interdire à priori au sein d'un PNM avant d'être sûr que les conséquences soient néfastes. Il en est de même concernant l'impact des extractions de granulats sur l'évolution du trait de cote. Ces études pourraient être confiées à des experts qui existent sur notre façade. Il faut des éléments objectifs afin de se positionner et ne pas avoir de position de principe.

Mme Jacqueline Rabic rappelle que les extractions de granulats en amont de l'estuaire ont été la cause de la remise en suspension de polluants bloqués dans la vase ainsi que la cause de l'apparition du bouchon vaseux.

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Le Comité National de Pilotage des DSF a apporté les éléments de précision suivants :

Sur l'opposabilité, Il n'est pas prévu de décret fixant le niveau de compatibilité des documents. Quand les schémas, plans et programmes se trouvent en mer, c'est la notion de compatibilité avec le DSF qui s'applique ; par contre, quand ces derniers se trouvent à la fois en terre et en mer, c'est la notion de prise en compte qui prévaut sauf pour les schémas de développement de l'aquaculture marine et les schémas de mise en valeur de la mer (compatibilité)

Les DSF feront l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une circulaire ministérielle relative à leur contenu. Le dossier de séance communiqué aux membres de la commission contient le projet d'arrêté qui décrit la manière selon laquelle ces objectifs stratégiques doivent être présentés, impliquant un travail d'agrégation assez important.

Ces documents (en cours de rédaction) précisent le contenu des livrables attendus :

- Plan type du document principal (40 pages) et annexes
- Objectifs stratégiques d'un nombre limité avec des renvois en annexe
- Carte des vocations
- Annexe « description des activités » + 1 carte de synthèse « enjeux socio-économiques »
- Annexe « environnement marin » + 1 carte de synthèse « enjeux environnementaux »

La carte des vocations (page18 de la présentation n°1):

C'est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). Cette carte simple affiche des zones en mer numérotées (7 ou 8 en façade SA) qui renvoie à la vocation sous forme de **formulation**. Le territoire de chaque PNM sera considéré dans son intégralité.

Elle sera complétée par des fiches de présentation de chacune des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, une carte présentant des éléments plus détaillés et une liste des documents structurants et prescriptibles s'y attachant.

Le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs).

L'EP CAF du 27 mars a acté les formulations pour chaque zone identifiée, validé les objectifs stratégiques, proposé ce qui est gardé dans le document principal et ce qui est renvoyé en annexe.

Le Comité National de Pilotage du DSF souhaite que le document principal contienne des regroupements d'orientations stratégiques du type macro qui seront ensuite déclinés en sous-objectifs, soit sectoriels ou environnementaux, dans les annexes. Les objectifs seront accompagnés d'indicateurs avec des pistes de mesures ou d'actions.

- Étude des projets de vocation des cartes :

- Carte secteur 2 :côte sableuse aquitaine

Isabelle Lamou souhaite remplacer « prise en compte de l'évolution du trait de côte » par « prise en compte de l'évolution dynamique du trait de côte dont le cordon dunaire ».

- Carte secteur 5 : le large : le plateau continental du GdG

Il est précisé que de nouvelles études effectuées par le Cerema montrent de nouvelles zones potentielles au nord de la façadeSud Atlantique grâce aux nouvelles technologies , sur des profondeurs allant jusqu'à 150 mètres.

La puissance d'un mat d'éolienne, qui était de 5 à 8 Mégawatts sur l'ancien appel d'offre, va passer à 15 Mégawatts en 2030.

- Carte Secteur 7 : le large : la plaine abyssale du GdG

Validation de la phrase : « **Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources par une exploitation durable, conditionnée par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone** ».

Cartes de synthèse du secteur 1 :

- carte des « enjeux socio-économiques » :

Mme Nathalie Madrid pense qu'il y a d'autres monuments classés à l'UNESCO en plus du phare de Cordouan.

Mme Isabelle Lamou souhaite maintenir le cadastre ostréicole sur la carte.

- carte des « enjeux environnementaux » du secteur 1 :

Mme Rabic propose d'ajouter les zones de frayères des amphihalins sur la carte des **« enjeux environnementaux »**

Cette proposition va être étudiée en ST PAMM.

3. Présentation des projets d'objectifs socio-économiques

Le tableau relatif aux objectifs stratégiques est présenté.

Il est proposé que la commission fasse remonter ses observations sur les deux premières colonnes des fiches avant le **30 avril**.

4. Présentation des projets d'objectifs environnementaux (OE);

La DCSMM vise à maintenir ou à restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable

Les scientifiques effectuent une évaluation de l'état des eaux marines :

- par l'évaluation de l'état de l'écosystème
- par l'analyse des principales pressions et des principaux impacts, notamment dus aux activités humaines
- par une analyse économique et sociale de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin

Un rappel est fait sur la définition des enjeux environnementaux, qui est la première étape pour définir les objectifs environnementaux (OE).

L'enjeu écologique est un élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état.

L'enjeu écologique prioritaire est l'élément des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement au sein de la sous région marine ou d'un secteur pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état au sens de la DCSMM est prioritaire en l'état des connaissances actuelles.

Les descripteurs d'ETAT sont :

- la biodiversité : espèces, habitats pélagiques et benthiques (D1)
- les réseaux trophiques (D4)

Les descripteurs de PRESSION sont :

- ENI (D2)
- La pêche commerciale (D3)
- l'eutrophisation (D5)
- les contaminants (D8)
- l'intégrité des fonds marins (D6)
- les conditions hydrographiques (D7)
- les déchets (D10)
- le bruit (D11)

Mme Jacqueline Rabic propose d'ajouter « pêche des migrateurs » dans le groupe d'enjeux du descripteur D1-PC ; de plus, elle souhaite ajouter, après « panaches estuariens » la parenthèse « (via les frayères en amont dans les eaux douces) » sur les deux indicateurs du code D01-PC-OE03.

M Benoît Biteau propose d'utiliser la quantité d'amphi-halins comme indicateur du « bon état du lien terre-mer ».

La version communiquée ce jour à la commission est encore en travaux ; la version retravaillée intégrant les observations des services de l'Etat et des différentes directions d'administrations centrales sera communiquée le 06 avril prochain. Il est proposé que les membres de la commission fassent remonter leurs observations sur cette version. Cette version sera accompagnée d'une notice permettant de mieux cibler les descripteurs liés aux activités.

Il est important de vérifier que les OE soient en permanence cohérents avec les objectifs socio-économiques et qu'il y ait une harmonisation au niveau des façades. Un système de dérogation sera possible pour certains objectifs particuliers. Les PNMs sont associés aux travaux notamment pour la détermination d'indicateurs.

5- Conclusion/ Points divers.

- détermination des objectifs socio-économiques et environnementaux : Il est proposé que la commission fasse remonter ses observations sur les deux premières colonnes des fiches avant le 30 avril.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 08 juin de 14h00 à 16h30.

La prochaine réunion du Conseil maritime de façade est prévue le 27/06 après-midi.

le président de la commission spécialisée lien terre-mer

Benoît Biteau

Signé

- Pièces jointes :

- Liste de présence

- Deux présentations faites en commission :

- n°1 Processus de concertation préalable du public, Actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF et Poursuite des travaux (Objectifs socio-économiques)

- n°2 :Poursuite des travaux (Objectifs environnementaux)

- Synthèse des contributions réalisées sur la plate-forme participative-Période du 26 janvier au 26 mars 2018

- Statistiques des consultations des pages ressources documentaires « Concertation Grand Public des DSF »-Période d'analyse : du 26/01/2018 au 26/03/2018

- Projet d'arrêté relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des deux premières parties du document stratégique de façade,

- *Projet de circulaire relative au contenu des documents stratégiques de façade maritime*

- *Carte des vocations en façade Sud-Atlantique*

Documents mis à jour post réunions Commission Permanente, Commissions Spécialisées lien terre-mer et économie de la mer :

- Tableau « Objectifs_actions_synthèse pour CS CMF avril 2018 » (V2)

- *Tableau « OE CS lien Terre mer » (V2)*